

COTISATIONS 2022

SNFOLC département de Saône et Loire

Les cotisations sont payées pour l'année civile (de janvier à décembre).

NOM : Prénom :
 NOM de jeune fille : Date de naissance :
 Adresse personnelle :

 Téléphone : Courriel :@.....
 Grade : Discipline : Echelon :
 Quotité : 100%☐ 80%☐ 50%☐ (autre)%☐
 Etablissement(s) :

Possibilité de régler par chèque bancaire (1 ou plusieurs chèques) ou par virement bancaire (RIB joint / 1 ou plusieurs virements)

Merci de remplir lisiblement le tableau ci-dessous et de le renvoyer avec votre cotisation.

Indiquer le montant total de la cotisation		
Paiement par chèque à l'ordre de SNFOLC 71		Préciser ➤ le nombre de chèques : ➤ la date de dépôt au dos du ou des chèque(s)
Paiement par virement (RIB joint)		Préciser ➤ le motif du virement au moment où vous l'effectuez : indiquer <u>cotisation 2022 SNFOLC 71</u> ➤ le nombre de virements prévus : (en précisant ci-dessous les montants et les dates)
<u>Important</u> : le nombre de virements ne pourra pas être supérieur au nombre de mois restant dans l'année au moment où vous adhérez. Ainsi, si vous adhérez en septembre, vous ne pourrez pas effectuer plus de 4 virements.		

virement 1 janvier date montant	virement 2 février date montant	virement 3 mars date montant	virement 4 avril date montant	virement 5 mai date montant	virement 6 juin date montant
virement 7 juillet date montant	virement 8 août date montant	virement 9 septembre date montant	virement 10 octobre date montant	virement 1 novembre date montant	virement 1 décembre date montant

Partie à renvoyer :

- par envoi postal , accompagnée du ou des chèque(s) si vous choisissez ce mode de règlement ;
- par envoi postal ou mail (scannée) à snfolc71@gmail.com si vous choisissez de régler par virement bancaire.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat **SNFOLC 71**. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés". Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolc71@gmail.com

Montant des cotisations et RIB page suivante

MONTANT DES COTISATIONS

Pour toutes les catégories :

Retraités = 40 % de la dernière cotisation + **14,60 euros (timbre UCR).**

Congés formation = 80 % de la cotisation correspondant au grade et à l'échelon.

Temps partiel = au prorata du temps de travail.

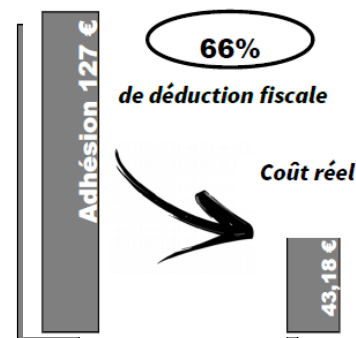
Pour les couples : vous pouvez bénéficier d'une réduction de **15 €** sur une des deux cotisations, vous ne recevrez alors qu'un exemplaire des journaux départementaux et académiques.

Echelon 		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Grade 												
AGREGES	CLASSE EXCEPTIONNELLE	315	HEA1 341	HEA2 353	HEA3 370	HEB1 370	HEB2 387	HEB3 407				
	HORS CLASSE	285	303	315	HEA1 341	HEA2 353	HEA3 370					
	CLASSE NORMALE		189	191	205	218	232	248	266	285	303	315
PROFESSEURS CHAIRES SUPÉRIEURES		255	268	286	302	315	HEA1 341	HEA2 353	HEA3 370	HEB1 370	HEB2 387	HEB3 407
CERTIFIES, PLP, P.EPS, CPE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	264	280	295	316	HEA1 341	HEA2 353	HEA3 370				
	HORS CLASSE	218	234	249	269	287	304	314				
	CLASSE NORMALE		151	153	162	170	175	194	207	221	238	255
CONTRACTUELS ET MA		Indice < 450 (échelons 1 à 4)					81	Indice plus élevé : nous consulter				
		Indice entre 450 et 500 (échelons 5 à 7)					111					
STAGIAIRES		127			AED	55			AESH	30		

Rappel : 66 % du montant de la cotisation syndicale est déduit des impôts sur le revenu.

Les cotisations sont payables en une ou plusieurs fois : n'hésitez pas à fractionner votre paiement.

SNFOLC 71 2 rue du Parc 71100 Chalons/s tel : 03 85 41 19 33 / snfolc71@gmail.com



RIB :



BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB CHALON SAONE REP (00952)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00952	00010030094	24

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4009 5200 0100 3009 424

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPXXX

SYNDICAT FO LYCEES ET COLLEGES
DE SAONE ET LOIRE